

LE PETIT CAMBONNAIS

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAMBON

JANVIER 2023 - N°59



Votre mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h

Mercredi : 8h30 - 12h00

Tél : 05 63 53 00 00

Email : Le secrétariat :

secretariat@mairiedecambon.fr vos élus :

elus@mairiedecambon.fr

Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>

Page Facebook :

www.facebook.com/pg/mairiedecambondalbi

DANS CE NUMÉRO :

Conseil municipal	p	3 - 4 - 5
Environnement	p	6 - 7 - 8
Ensemble pour Cambon	p	8
Le coin des associations	p	9
La vie à Cambon	p	10

ÉDITO



À l'instar des années précédentes, l'année 2022 n'aura pas été épargnée par l'actualité la plus brûlante. La guerre s'est ainsi invitée aux portes de l'Europe, entraînant des conséquences humanitaires, économiques et énergétiques que nous connaissons encore aujourd'hui.

L'année 2022 s'est terminée sur un haut niveau d'inflation. C'est pourquoi, nous avons décidé d'agir sur la sobriété énergétique. À ce titre, les radiateurs électriques des logements communaux ont été remplacés par des modèles plus performants. En 2023, les menuiseries des locaux communaux seront équipées en installant double vitrage et les trois maisons locatives seront isolées par l'extérieur. Ces travaux participeront à la rénovation du parc immobilier de Cambon tout en permettant aux locataires de faire des économies sur l'énergie consommée.

Nous sommes également en train de finaliser le plan de financement du futur centre loisirs et 2023 sera l'année de sa réalisation concrète.

Mon adjointe, Isabelle Cayrac, a lancé un groupe de travail associant les parents d'élèves et toutes les bonnes volontés pour une réflexion sur les besoins d'aires de jeux sur la commune.

Enfin, la place des commerces du village et la rue allant du rond-point à l'école vont être reconfigurées afin de favoriser l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et de désimperméabiliser les places de parking. Le bureau d'études de la C2A nous apporte ses compétences sur cette opération.

Vous pourrez trouver dans ce journal les nouvelles consignes de tri avec le recyclage désormais possible de tous les emballages plastiques.

Je souhaite remercier le personnel communal qui œuvre au quotidien au service de notre commune et qui fait un travail remarquable. Chaque agent est très investi dans la bonne marche de la commune. J'ai une pensée particulière pour ceux qui font face à des problèmes de santé et je leur souhaite un prompt rétablissement.

Un nouvel agent technique, Philippe Amado a intégré l'équipe technique et remplace Damien Puma, parti vers Angoulême en cours d'année.

Enfin, je ne voudrais pas oublier les dirigeants des associations pour leur implication dans la vie communale et les acteurs de la vie économique qui permettent à Cambon d'être une commune dynamique.

En attendant, pour fêter l'arrivée de la nouvelle année, nous vous invitons le vendredi 13 janvier à 19h aux vœux du maire qui auront lieu dans la salle polyvalente.

Très bonne année 2023 à tous !

Philippe Granier

Séance du 15 décembre 2022

Présents : L. ALBERICI, D. ALBERT, K.BIZOUARD, P. CALVET, I. CAYRAC, N. GALLIET, V. GAYRAL, P. GRANIER, C. PERLIN COCQUART, J.P RAYSSAC, M.TERRAL.

Excusés : F. BONTON, C. CHOLLET-GODARD, C. FABRIES, A. HUC, S. LAURENS, J.M. NESEN, V. PALAFFRE, J.P PRADEL.

Décisions du maire

- Monsieur le Maire a accepté les devis de la société Codelec pour le changement des radiateurs dans les trois logements sociaux pour un montant de 4 275,48 € TTC et dans les deux logements pour un montant de 2 850,32€ TTC.

- Monsieur le Maire a accepté les devis de la société Bureau Veritas pour la construction du centre loisirs pour une mission de coordonnateur SPS d'un montant de 5 400 € TTC et pour une mission de contrôle technique d'un montant de 10 824 € TTC.

- Monsieur le Maire a accepté le devis de la société GeoSudouest pour le relevé topographique de la zone du futur centre de loisirs pour un montant de 2 040 € TTC.

Prestation assistance progiciels

Considérant la création d'un partenariat entre Berger Levraut et l'ADM 81 s'agissant de l'assistance mutualisée de progiciels, l'ADM 81 sera en mesure d'assurer à compter du 1er janvier 2023 l'assistance, la mise en service et la formation des progiciels de la gamme « e.magnus », en lieu et place de la société Berger-Levraut.

Le coût pour la collectivité restera comparable à celui payé à ce jour et la prestation fournie par l'ADM 81 est la garantie d'une proximité avec la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation d'assistance progiciels avec l'ADM 81 pour une durée de 4 ans, avec un montant forfaitaire annuel de 361,31 € HT soumis à revalorisation annuelle.

Production et portage de repas en Albigeois

Notre commune conventionne depuis plusieurs années avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville d'Albi afin de faire bénéficier, aux personnes âgées qui le souhaitent, du service de portage de repas à domicile.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de s'inscrire auprès de la Mairie qui transmet la demande au CCAS de la ville d'Albi. Chaque mois, la mairie refaite les repas livrés aux bénéficiaires, selon le tarif voté par le conseil municipal. Ce service fait partie des actions sociales menées par la commune.

Les repas livrés sont produits par la cuisine centrale d'Albi qui assure la fabrication et la livraison de 3 500 repas par jour. Ces repas sont destinés majoritairement à la restauration scolaire, aux centres de loisirs municipaux, aux crèches municipales, et au portage de repas à domicile.

L'exploitation en régie de ce service permet de garantir la qualité des repas confectionnés par des professionnels de la restauration.

Afin de privilégier la santé des convives et la qualité des apports nutritionnels, la ville d'Albi est engagée, en conformité avec la loi EGALIM, dans une démarche d'approvisionnements locaux de qualité. Depuis le 1er janvier 2021, les menus comprennent 50 % de produits bénéficiant de signes officiels d'identification de qualité et d'origine dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Ce service de la production et du portage des repas étant sur un domaine concurrentiel, la préfecture a demandé à ce que cette collaboration soit formalisée sous forme d'une «ENTENTE INTERCOMMUNALE» entre la ville d'Albi, qui produit les repas, et les communes qui font bénéficier leurs administrés du service de portage des repas.

Il est donc proposé à cet effet de créer une entente intercommunale entre la ville d'Albi et les 13 communes qui bénéficient de ce service, dénommée « entente intercommunale pour la production et le portage de repas en Albigeois »

Cette entente intercommunale sera administrée par une conférence composée de 5 élus dont 4 élus de la ville d'Albi, et 1 autre élu désigné par les autres communes à l'issue d'une assemblée spéciale.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les conventions CONSTITUTIVE et d'APPLICATION de l'entente intercommunale pour la production et la distribution de repas de restauration collective.

Gymnastique volontaire

En 2020 et 2021, l'association « les Blés d'Or » a pu bénéficier d'une subvention du conseil départemental de 1 500 € pour permettre à ses adhérents de suivre des cours de gymnastique adaptée. L'association ayant reçu cette subvention pendant deux ans, elle n'y est plus éligible. Afin de permettre de maintenir ces cours, le maire a proposé à l'association de gymnastique volontaire de prendre à son compte cette prestation.

Toutefois, l'adhésion à l'association de gymnastique volontaire étant de 140 € et afin de permettre aux adhérents de l'association des « Blés d'Or » de continuer à bénéficier de ces cours sans une augmentation trop importante de leur cotisation, une aide communale exceptionnelle de 55 € sera versée par adhérent. 27 adhérents des Blés d'Or sont inscrits aux cours de gymnastique adaptée, le montant de la subvention exceptionnelle à verser à l'association de gymnastique volontaire est de 1485 €.

Décision modificative n°2

Il convient d'inscrire des dépenses complémentaires afin de pouvoir verser la subvention exceptionnelle à l'association de gymnastique volontaire (+ 1 485 €). Ces dépenses seront compensées par l'encaissement des indemnités journalières perçues (+ 1 485 €).

Il convient d'inscrire des recettes liées aux cessions (+ 350 €). Ces recettes permettront de financer de nouvelles acquisitions (+ 350 €).

Subventions aux associations

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2023. Ces dispositions vont permettre à certains partenaires associations de poursuivre leurs activités et d'honorer leurs échéances début 2023.

La convention avec l'association Familles rurales de Cambon qui gère la crèche « Pirouette

Galipette » prévoit une subvention de fonctionnement de 11 000 €.

La convention avec l'association « Village des Enfants » prévoit une subvention de fonctionnement d'un montant de 72 000€ versée en plusieurs acomptes. Il est apparu qu'un versement mensuel de 6 000 € était le plus adapté. En conséquence, il est nécessaire de prévoir 11 000 € sur le budget 2023 et une avance de 24 000 € (4 mois à 6 000€).

Projet du centre de loisirs

Pour mener à bien l'opération de construction d'un nouveau centre de loisirs, la commune de Cambon a lancé un concours de maîtrise d'œuvre sur la base d'une étude de programmation. Lors du conseil municipal du 10 octobre 2022, l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet Mutiko Architectes a été retenue. Les concepteurs doivent proposer une réponse à la définition architecturale, l'organisation spatiale et fonctionnelle, les fiches espaces et les tableaux de surfaces établis dans le programme, les choix constructifs et d'équipements techniques permettant d'atteindre les objectifs fixés en termes de performance énergétique et environnementale ainsi que de confort d'usage. Les concepteurs réaliseront les études de projet et le suivi des travaux.

Le montant global de la rémunération acceptée par délibération du 10 octobre 2022 sur la base de l'estimation du concours est de 91100 € HT.

Dans le cadre de ce projet, d'autres prestations intellectuelles et de services sont nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la continuité de l'opération de construction du centre de loisirs tel qu'il résulte du concours de maîtrise d'œuvre attribué le 10 octobre 2022

- autorise le Maire à lancer les consultations dans le cadre du Code des Marchés Publics et à signer les marchés d'autres prestations d'ingénierie, intellectuelles et les marchés de services nécessaires, en lien direct avec l'opération.

- autorise le Maire à signer le dossier de demande de permis de construire

- autorise le Maire à signer les marchés travaux et tous marchés nécessaires à l'aboutissement de l'opération.

Isolation bâtiments communaux

Le diagnostic financier du territoire, établi pour le pacte financier et fiscal de solidarité 2022 – 2025, et la forte capacité d'investissement du Grand Albigeois conduisent à envisager un rééquilibrage de l'investissement avec une prise en charge majorée des dépenses du territoire par le Grand Albigeois. Compte-tenu de la forte capacité d'investissement du Grand Albigeois sur le mandat, il est proposé d'acter à la fois un objectif d'augmentation des dépenses d'équipement propres du Grand Albigeois et de la mise en œuvre de fonds de concours d'investissement à destination des communes. La communauté a acté la mise en place de fonds de concours d'investissement d'un montant de 10M € soit 2.5M € à destination des communes. La commune de Cambon a choisi d'affecter une partie de l'enveloppe attribuée à des opérations de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

La rénovation des bâtiments communaux (changements radiateurs électriques des logements, isolation par l'extérieur des trois maisons et changement des menuiseries (double vitrage) des locaux commerciaux) sera financée à 50% par la commune (42 500 €) et 50 % par le fond de concours de la C2A (42 500 €).

La CTG

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un nouveau dispositif de la caisse d'allocations familiales (CAF) qui vise à renforcer l'adaptation des réponses aux besoins des habitants dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits et de l'inclusion numérique, de l'animation de la vie sociale et du logement.

La CTG fait suite au dispositif Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), et intègre des thématiques supplémentaires. Cette convention implique une démarche de projet, un diagnostic partagé, la définition d'objectifs, le suivi des actions et leur évaluation.

Le périmètre privilégié par la CAF pour la CTG est intercommunal. La CTG est un cadre global, et les réponses aux familles s'inscrivent dans le cadre des compétences communales, ou intercommunales. Sur le Grand-Albigeois, à l'exception du relais petite enfance, les compétences relatives aux services aux familles sont communales. L'agglomération quant à elle, via la coordination CTG, sera en appui technique des communes et de leurs partenaires associatifs.

Les signataires de la CTG sont donc la Communauté d'agglomération du Grand-Albigeois, l'ensemble des communes de l'agglomération, ainsi que le SIVU Arthès-Lescure et le SIVU Marszac-Terssac.

Les principaux résultats du diagnostic ont été présentés aux maires de l'agglomération lors du bureau communautaire élargi du 4 octobre 2022. Les échanges ont permis de dégager les objectifs pour les 4 thématiques socles de la CTG : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité. Des propositions d'actions ont également été débattues.

La proposition de feuille de route de la CTG 2022-2025, issue de ces débats, a été définie.

Elle comprend 5 axes de développement, des objectifs et les premières fiches-action sur les projets d'ores et déjà initiés. Les axes de développements retenus sont les suivants :

- Petite enfance : Mieux répondre aux besoins de garde des familles.
- Enfance : Consolider l'action éducative en direction de tous les enfants.
- Jeunesse : Renforcer l'action en direction des jeunes.
- Parentalité : Soutenir les parents, notamment les plus fragiles.
- Axe transversal (favoriser la réflexion sur les outils et projets d'animation de la vie sociale, favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil et de loisirs, mettre en place une fonction d'observation des besoins et des attentes des familles, des enfants et des jeunes, soutenir l'apprentissage de la citoyenneté des enfants et des jeunes)

Le conseil municipal prend acte du diagnostic partagé, de la définition des objectifs, des axes et des premières fiches actions de la CTG, valide la convention avec la CAF dédiée à la Convention Territoriale Globale 2022-2025 et autorise Monsieur le Maire à la signer et à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

CLECT 2022

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes à un groupement ayant pour cadre fiscal la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 17 novembre 2022. Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Modification du périmètre des services communs ;
- Service commun administration du droit des sols : clause de revoyure période 2019 –2021

- Partage de la taxe d'aménagement : création d'une attribution de compensation d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport 2022 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Les montants de l'attribution de compensation en fonctionnement et en investissement sont tels que détaillés dans le tableau ci-dessous.

AC fonctionnement	
2022 (définitif)	2023 (prévisionnel)
- 180 685,76 €	- 180 685,76 €
AC Investissement	
A partir de 2023	
20 416,00 €	

Autorisation du maire

Le vote du budget primitif 2023 devrait intervenir début avril 2023. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser monsieur le maire dès le 1er janvier 2023 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et

mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2022 du budget communal hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt » est de 1 422 795,48 €.

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1er janvier 2023 ; le conseil municipal autorise monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le tableau en bas de page.

La première **réunion** du **comité de pilotage "Aire de jeux"** de Cambon a eu lieu mardi 10 janvier 2023.

Si vous souhaitez vous investir dans ce projet, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante: elus@mairiedecambon.fr

Dépenses d'investissement

Chapitre / opération	Libellé	Crédits ouverts 2022 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2023 jusqu'au vote du BP 2023 (25%)
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	750,00 €
21	Immobilisations corporelles	619 795,48 €	154 948,87 €
252020424	CLAE	800 000,00 €	200 000,00 €
	TOTAL	1 422 795,48 €	355 698,87 €

Réduction de la consommation énergétique



Conformément à l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a approuvé lors du conseil communautaire du 7 juillet 2016 le lancement de la démarche d'élaboration de son plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET). Le PCAET a été approuvé par une délibération du conseil communautaire le 29 juin 2021, une consultation du public par voie électronique a été mise en place du 04 juillet au 05 août 2022 pour recueillir les avis de l'ensemble de la population sur le projet de plan Climat-Air-Énergie territorial. Les contributions, ainsi que les avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale, le préfet de Région et la présidente du Conseil Régional, vont être présentés et discutés lors du prochain comité du pilotage du PCAET. Cette nouvelle version du PCAET sera ensuite soumise à approbation du Conseil communautaire

Le PACET est un outil stratégique et un plan d'actions pour structurer les initiatives en faveur de l'environnement. De façon plus locale, le PCAET s'inscrit et contribue à l'objectif de la région Occitanie : être certifiée région à énergie positive d'ici 2050.

Dans le cadre de ce PCAET, la commune de Cambon a choisi dès 2010 de remplacer les ampoules de l'éclairage public à forte consommation d'énergie par des lampes à plus faibles consommations, puis il y a plus d'un an, d'éteindre l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. L'année dernière, certains bâtiments communaux ont été isolés par le toit.

Aujourd'hui, dans un contexte où nous devons faire face à des risques en matière d'approvisionnement gaz mais aussi en matière d'électricité du fait d'une moindre disponibilité de notre parc nucléaire, la sobriété énergétique s'impose pour passer l'hiver dans les meilleures conditions.

La commune a fait le choix d'isoler les murs par l'extérieur de trois logements et de changer les menuiseries des locaux commerciaux. Les radiateurs des logements et des commerces sont remplacés par des convecteurs avec thermostat électrique intégré pour limiter la consommation énergétique.

Les consignes de chauffage à 19°C ont été appliquées dans les bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, école).

10 astuces pour consommer moins d'électricité

Faire des économies d'électricité, c'est non seulement bon pour la planète, mais c'est aussi positif pour votre budget. Car, comme le dit un adage bien connu, l'électricité la moins chère, c'est celle que l'on ne consomme pas !



- 1 Faites le point sur votre consommation d'électricité
- 2 Éteignez vos appareils en veille
- 3 Choisissez des appareils électriques moins énergivores
- 4 Entretenez votre linge de manière éco-responsable
- 5 Faites la cuisine avec peu d'électricité

- 6 Optimisez l'utilisation de vos appareils produisant du froid
- 7 Utilisez un éclairage à LED pour réduire votre consommation et facture
- 8 Optimisez la consommation de votre chauffe-eau
- 9 Faites des économies sur le chauffage
- 10 Contrôlez vos appareils et maîtrisez leur consommation grâce aux objets connectés

Guide du tri 2023 à Cambon

Depuis le 1er janvier 2023, les consignes de tri ont évolué dans toute la communauté d'agglomération de l'albigeois.

Les règles de tri sont étendues et simplifiées pour recycler plus et mieux les emballages qui peuvent l'être. En triant plus, vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de notre environnement. Même si le meilleur déchet reste bien sûr celui qu'on ne produit pas.

Vous pouvez désormais déposer dans le bac de tri jaune, vos emballages en métal, en carton, briques alimentaires, tous les papiers et tous les emballages en plastique.

Attention, on ne met que les emballages ! Par conséquent, il ne faut pas mettre tous les objets en plastique divers et variés (brosse à dents, ustensiles de cuisine...)

Si vous avez un doute, posez-vous la question, est-ce que c'est un emballage ?



Si ce n'est pas le cas, alors direction poubelle grise !

Pour tout le reste le tri ne change pas

- Les emballages en verre sont à recycler dans les points d'apport volontaire spéciaux,

- Les biodéchets peuvent être compostés,

- Les déchets verts peuvent être déposés en déchetterie,

- Les encombrants doivent être déposés en déchetterie,

- Le reste des ordures ménagères, couches et lingettes, papiers souillés et petits objets en plastique sont à jeter, dans des sacs fermés, dans les containers marron. Ces déchets, non valorisés, sont enfouis au centre Trifyl de Labessière-Candeil.

Le calendrier des collectes à Cambon ne change pas non plus.

La collecte des déchets résiduels (sacs fermés dans le bac) se fait tous les mercredis. La collecte sélective (en vrac dans le bac) se fait le vendredi une semaine sur deux, comme indiqué sur le calendrier ci-après.

Janvier	Février	Mars	Avril
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1	1 2 3 4 5	1 2 3 4 5	1 2
2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	6 7 8 9 10 11 12	3 4 5 6 7 8 9
9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	13 14 15 16 17 18 19	10 11 12 13 14 15 16
16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	20 21 22 23 24 25 26	17 18 19 20 21 22 23
23 24 25 26 27 28 29	27 28	27 28 29 30 31	24 25 26 27 28 29 30
30 31			
Mai	Juin	Juillet	Août
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3 4 5 6 7	1 2 3 4	1 2	1 2 3 4 5 6
8 9 10 11 12 13 14	5 6 7 8 9 10 11	3 4 5 6 7 8 9	7 8 9 10 11 12 13
15 16 17 18 19 20 21	12 13 14 15 16 17 18	10 11 12 13 14 15 16	14 15 16 17 18 19 20
22 23 24 25 26 27 28	19 20 21 22 23 24 25	17 18 19 20 21 22 23	21 22 23 24 25 26 27
29 30 31	26 27 28 29 30	24 25 26 27 28 29 30	28 29 30 31
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D	L M M J V S D
1 2 3	1	1 2 3 4 5	1 2 3
4 5 6 7 8 9 10	2 3 4 5 6 7 8	6 7 8 9 10 11 12	4 5 6 7 8 9 10
11 12 13 14 15 16 17	9 10 11 12 13 14 15	13 14 15 16 17 18 19	11 12 13 14 15 16 17
18 19 20 21 22 23 24	16 17 18 19 20 21 22	20 21 22 23 24 25 26	18 19 20 21 22 23 24
25 26 27 28 29 30	23 24 25 26 27 28 29	27 28 29 30	25 26 27 28 29 30 31

BAC TROP PETIT OU ABIMÉ ? UNE QUESTION ? UN DOUTE ?
 Contactez le service de gestion des déchets au **0563760707**
<https://www.grand-albigeois.fr/vivre-ici/gerer-et-reduire-mes-dechets/>

> ENVIRONNEMENT

Syndicat mixte du bassin versant Tarn Aval



Le syndicat a pour mission de préserver et restaurer les milieux aquatiques ainsi que de prévenir les inondations.

Pour ce faire, il vise à restaurer les fonctionnalités naturelles des bassins versants (sols, haies, milieux aquatiques et humides) qui permettent d'améliorer la qualité des eaux, de ralentir les eaux en période de crue, de favoriser la disponibilité naturelle de l'eau en période sèche, de protéger la biodiversité...

Il veille aussi à une bonne cohabitation des usages de l'eau entre eux et avec les milieux aquatiques.

Pour mobiliser les citoyens et les élus autour de ces objectifs, le syndicat mène également des opérations de sensibilisation.

Toutes ces actions s'inscrivent dans l'adaptation du bassin versant au changement climatique.

Zoom sur une action en cours

Les milieux humides, des atouts pour résister à la sécheresse !

Face au changement climatique, la préservation des milieux humides, tel que les mares, les zones humides, les prairies humides, etc..., est un enjeu majeur pour notre territoire !

En effet, en période de sécheresse, à l'image de l'été 2022, ces milieux, lorsqu'ils sont préservés, offrent une ressource en eau pérenne.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval vous accompagne et finance à 100% des aménagements pour la préservation et la restauration de vos milieux humides.

> ENSEMBLE POUR CAMBON

Le mot de la liste "Ensemble pour Cambon"

Chers Cambonnais,

Nous voici déjà en 2023. Le temps passe vite ! Fêtes terminées en souhaitant que vous ayez pu maintenir la tradition des belles réunions festives du Père Noël et de ses chaleureuses tablées !

Nous espérons, à l'heure où nous écrivons cet article, que les personnes les plus vulnérables de notre commune ne seront pas trop impactées par les délestages électriques annoncés. Ces coupures - si elles doivent avoir lieu - interviendront entre 8 heures et 13 heures et entre 18 heures et 20 heures selon le gouvernement, pendant deux heures d'affilée au maximum. Et elles ne concerneront que de petites parties du territoire et jamais deux fois les mêmes personnes. Un signal Écowatt rouge sera émis trois jours avant le délestage au niveau national, puis la veille, à 17 h, nous saurons précisément la zone concernée.

Vous pouvez renseigner votre adresse sur le site internet d'Enedis et de RTE, qui gèrent le réseau français de transport et de distribution de l'électricité pour être informés directement.

Un n° d'urgence, le 112, est également disponible si nécessaire.

A la mairie, nous sommes toujours motivés et disponibles pour construire l'avenir de notre village, espérant toujours améliorer la vie des Cambonnais. Si vous avez des idées à partager pour faire évoluer notre commune en matière d'urbanisme, de transport, d'intégration de plus d'énergie renouvelable, ou au sujet de l'école, ou sur tout autre sujet du quotidien, nous sommes à votre écoute. La vie associative et commerciale de Cambon est toujours aussi active. Chacun, quel que soit son âge et ses capacités, peut faire un peu de gymnastique, un sport collectif, de la marche, de la danse, du vélo, du tennis, ou trouver des partenaires pour une pétanque ou un jeu de cartes. Ne restez pas isolés, rejoignez nos associations !

En ce début d'année 2023, recevez tous nos MEILLEURS VŒUX de SANTE et de REUSSITE pour vos projets personnels mais aussi professionnels.

Toujours présents, vous pouvez nous joindre sur notre BAL : epcambon@laposte.net

TC Cambon

Kara'Rougail



Après deux années d'arrêt forcé, le TC Cambon a le plaisir de vous convier le samedi 4 février à sa traditionnelle soirée dansante et karaoké. Au programme : musique, repas réunionnais et bonne humeur. Venez nombreux !

APE

L'association des parents d'élèves de Cambon a été très active en cette fin d'année avec la vente de madeleines Bijou et l'organisation d'une bourse aux jouets. Les gains des actions menées ont permis de financer le goûter et le cadeau de Noël des enfants.

Le bureau de l'APE remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette réussite.



Les Blés d'Or

La rentrée des Blés d'Or



L'Association les Blés d'Or de Cambon vous donne le programme du 1er trimestre 2023.

Le dimanche 5 février 2023 à 14 h LOTO à la salle polyvalente. Il y aura deux lots de 140 € environ, 8 jambons et de nombreux autres lots. A la loterie, vous pourrez gagner 1 jambon et autres lots. Nous vous rappellerons ce loto par la presse. Notez que la salle ne peut pas accueillir plus de 200 personnes.

Le samedi 18 mars à 11 h Assemblée Générale de l'Association à la salle polyvalente. Elle sera suivie du repas.

Le 8 décembre, 75 adhérents ont participé au repas de fin d'année.

Chaque semaine, les adhérents peuvent se retrouver :

Le lundi matin à 10 h 30, salle polyvalente la gymnastique adaptée avec 20 à 25 personnes.

Le jeudi après midi, la marche est bien suivie, le rendez-vous est à 13h15 place St Pierre. Il y a aussi les jeux de cartes au foyer à 14 h.

Le vendredi tous les 15 jours atelier mémoire en liberté au foyer des Blés d'Or.

Si vous êtes intéressés par ces activités, vous pouvez nous téléphoner.

Vous pouvez aussi vous joindre à nous pour nous apporter des idées nouvelles.



À l'exception du loto, pour les activités, il faut être adhérent et s'inscrire au préalable.

Pour tous renseignements :

Mme Marie-Louise Huc 05 63 53 02 40

M Jean Marie Cavallès 05 63 53 07 60.

M Michel Lasserre 05 63 53 01 25

Le Noël de nos aînés

À partir du samedi 10 décembre, les membres du CCAS se sont mobilisés pour porter à domicile dans le respect



des geste barrières, un petit cadeau gourmand à tous les Cambonnais de plus de 75 ans. Malgré plusieurs passages, tous les paquets n'ont pas pu être remis à leur destinataire. Aussi si vous êtes cambonnais de plus de 75 ans et que vous n'avez pas reçu votre cadeau, vous pouvez venir le retirer à la Mairie.

Soirée du comité des fêtes



Le comité des fêtes a organisée, une soirée avec repas le samedi 26 novembre. Les participants ont pu dans un premier temps regarder ensemble sur grand écran le premier match de l'équipe de France de football de la coupe du monde au Qatar. Ils ont ensuite dégusté un bel aligot, préparé sur place par le président du comité Vlad Boiko. Et pendant toute la soirée, l'orchestre « Domingo » a fait danser tout le monde. Superbe soirée ! Un grand merci au comité pour cette organisation.

Recensement, JDC et service national

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté. Il reçoit ensuite une attestation lui permettant notamment de



s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.

Club house

Le club house des clubs de tennis et de volley de Cambon a été agrandi et rénové. La mairie a financé les matériaux et les membres des bureaux des deux clubs ont réalisé les travaux. Nous les remercions de leur investissement dans ce projet qui permet aux deux clubs d'avoir un espace d'accueil plus agréable.

Cérémonie du 11 novembre



La municipalité de Cambon a célébré la journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix, le jeudi 11 novembre à 17h devant le monument aux morts. Des Cambonnais de toutes les générations se sont retrouvés autour du délégué aux armées de la commune (M.Albert), le Maire (M.Granier), la conseillère départementale (Mme Malroux), le responsable de la fédération des anciens combattants (M.Sayssac) et les portes drapeaux, pour honorer les combattants de tous les conflits et rendre hommage à ceux qui ont accompli leur devoir jusqu'au don suprême. Des hommages spécifiques ont été rendus à la mémoire des soldats morts pour la France en 2021 ainsi qu'à la mémoire d'Hubert Germain, dernier compagnon de la Libération.

À vos agendas ! Les vœux du Maire

Vendredi 13 janvier 2023 tous les Cambonnais sont conviés à partir de 19h00 à un apéritif à la salle des fêtes de Cambon au cours duquel Monsieur le Maire vous présentera ses vœux. Nous vous attendons nombreux !



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie - Tél. 05 63 53 00 00 ; Email : secretariat@mairiedecambon.fr ; Site internet : <https://cambondalbi.com/fr/>
Directeur de publication : Philippe Granier ; Rédaction et mise en page : Commission communication
Impression : janvier 2023 - Tirage : 950 exemplaires